



**Rectorat**  
DES n° 13 -2021

21, Rue Saint Etienne  
45043 Orléans Cedex 1

Arrêté DES n°13 du 28 octobre 2021 fixant les listes valides de candidats pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours

**La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours,  
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L822-1, R822-12, R822-12-1 et R822-12-2 ;

Vu le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du centre national des oeuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté rectoral DES n° 8 du 24 septembre 2021 portant création de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté rectoral DES n°9 du 29 septembre 2021 fixant les collèges électoraux pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté rectoral DES n°12 du 22 octobre 2021 établissant la liste électorale relative à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Après la réunion de la commission électorale du 27 octobre 2021;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Conformément à l'article 11 de l'arrêté du 13 août 2021, les listes autorisées à participer à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours, organisée du 6 décembre au 10 décembre 2021, sont les suivantes :

**Collège des départements d'Indre-et-Loire (37) et Loir-et-Cher (41):**

Liste n°1: "UNI : Etudiez on s'occupe du CROUS"

Liste n°2: "UNEF le syndicat étudiant en bande organisée, pour une allocation d'autonomie et des CROUS égalitaires et écologiques"

Liste n°3: "SET et solidaires Etudiant.e.s : pour un CROUS solidaire et social"

Liste n°4: "Bouge Ton CROUS avec l'AGATE et ses assos"

**Collège des départements du Cher (18) – Eure-et-Loir (28) – Indre (36) – Loiret (45)**

Liste n°1: "CRÔUS Ensemble"

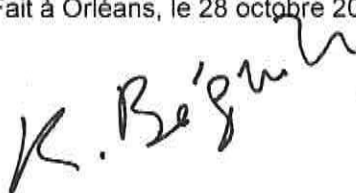
Liste n°2: "UNI : Etudiez on s'occupe du CROUS"

Liste n°3: 'UNEF et associations étudiantes : pour des bonnes conditions de vie , le repas à 1 € pour tou.te.s et une allocation d'autonomie universelle".

**Article 2:** Le directeur général du centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3:** Le présent arrêté sera publié sur le site internet du centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours.

Fait à Orléans, le 28 octobre 2021



**Katia Béguin**